

**Jean-Marie ANDRE**

Expert comptable D.P.L.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel  
de Besançon

**9, Rue Faltans**

**ZA Les Près Chalots - B.P. 47**

**25220 ROCHE LEZ BEAUPRE**

Tél. : 03 81 60 52 72

Fax : 03 81 55 62 87

E-Mail : [andrejm@wanadoo.fr](mailto:andrejm@wanadoo.fr)

**C.R.E.S.S.**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 7, Rue Léonard de Vinci

**25000 BESANCON**

-:-:-:-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS 2015**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « *Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire* », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

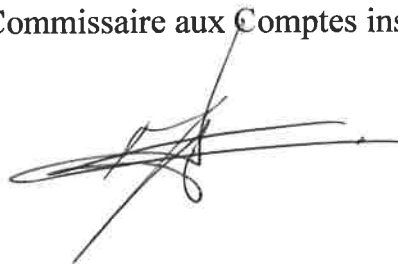
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les documents mis à disposition des sociétaires.

A Roche-Lez-Beaupré, le 09 Mai 2016

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE  
Expert-Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux Comptes inscrit



## Bilan Association

Association CRESS				
<b>BILAN ACTIF</b>				
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015		DÉTAILLÉ Présenté en €		
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Frais d'Établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 LOGICIELS	3 589,82	2 649,37	940,45	1 588,55
Droit au bail				
Autres immob.incorporelles / Avances et acomptes sur immo.inc.				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>3 589,82</b>	<b>2 649,37</b>	<b>940,45</b>	<b>1 588,55</b>
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
218100 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	14 478,09	1 870,65	12 607,44	1 760,52
218300 MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	12 693,28	6 399,40	6 293,88	5 686,70
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>27 171,37</b>	<b>8 270,05</b>	<b>18 901,32</b>	<b>7 447,22</b>
Autres titres immobilisés				
275000 TITRES IMMOBILISÉS	6 651,48		6 651,48	6 275,39
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>6 651,48</b>	-	<b>6 651,48</b>	<b>6 275,39</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>37 412,67</b>	<b>10 919,42</b>	<b>26 493,25</b>	<b>15 311,16</b>
<b>Stocks et en cours :</b>				
Avances & Acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés :				
411100 CLIENTS	10 463,19		10 463,19	924,34
418100 CLIENTS FACT. À ÉTABLIR	-		-	-
Autres				
467100 DEBIT CREDIT DIVERS NON COLLECTIF				
468700 PRODUITS À RECEVOIR	92 392,96		92 392,96	110 474,71
<b>Créances :</b>	<b>102 856,15</b>	-	<b>102 856,15</b>	<b>111 399,05</b>
Disponibilités				
512100 CAISSE D'ÉPARGNE	819,96		819,96	30 551,68
512200 CE ASSOC. 0004	0,39		0,39	280,43
512300 LIVRET	20 032,61		20 032,61	5,38
512500 CE ASSOC. 5914	56,22		56,22	55,59
512600 FSE 423	-		-	1 084,52
512800 CE 3879	4 164,29		4 164,29	7 271,06
530000 CAISSE	75,00		75,00	75,00
<b>Trésorerie :</b>	<b>25 148,47</b>	-	<b>25 148,47</b>	<b>39 323,66</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>128 004,62</b>	-	<b>128 004,62</b>	<b>150 722,71</b>
Charges constatées d'avance				
486000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	543,00		543,00	545,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>543,00</b>	-	<b>543,00</b>	<b>545,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>165 960,29</b>	<b>10 919,42</b>	<b>155 040,87</b>	<b>166 578,87</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Association

<b>Association CRESS</b>	
<b>BILAN PASSIF</b>	
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	DÉTAILLÉ Présenté en €

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 019,58	7 019,58
Réserves		
Report à nouveau		
110000 REPORT À NOUVEAU	37 640,68	35 132,18
Résultat de l'exercice	2 097,64	2 508,50
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>42 562,62</b>	<b>44 660,26</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES</b>	-	-
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
164100 EMPRUNTS	-	1 292,33
Découverts et concours bancaires		
518600 AGIOS A PAYER	-	255,40
Emprunts et dettes financières diverses		
165000 DEPOTS ET CAUT.RECUS	4 774,63	4 425,56
168800 EMPRUNTS INTERETS COURUS	-	2,71
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
411100 CLIENTS	232,43	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401100 FOURNISSEURS	34 916,58	54 038,14
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	4 080,00	4 765,13
Dettes fiscales et sociales		
421100 RÉMUNÉRATIONS DUES	11 348,98	-
428200 DETTES PROVISION CONGÉS À PAYER	10 649,00	10 306,11
431000 U.R.S.S.A.F.	22 424,00	26 053,85
437200 CAISSES PRÉVOYANCE	1 231,63	1 046,05
437300 CAISSES RETRAITE	5 338,00	6 833,98
438200 CHARGES SOCIALES SUR PROVISION CONGÉS PAYÉS	4 473,00	4 455,36
448600 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 810,00	1 930,00
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
48700000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	11 200,00	6 514,49
<b>DETTES</b>	<b>112 478,25</b>	<b>121 919,11</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>155 040,87</b>	<b>121 919,11</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	
	Total	Total	Montant	%
Production vendue de biens				
Prestations de services				
708000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	89 250,15	58 280,02	30 970	53,14
708100 SERVICES MAISON ESS	-	2 640,04	- 2 640	100,00
708800 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	390,00	-	390	
Subventions d'exploitation				
740000 SUBVENTIONS EXPLOITATION	314 202,42	414 656,68	-100 454	24,23
741000 CONTRIBUTIONS ADHERENTS	10 500,00	12 300,00	- 1 800	14,63
741100 PARTICIPATIONS SALON ESS	-	19 713,00	- 19 713	100,00
Autres produits				
756000 COTISATIONS	15 600,00	15 880,00	- 280	1,76
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	4,56	0,10	4	4 000,00
Reprise sur provisions, dépréciations				
781500 REPRISE PROVISION RISQUES ET CHARGES	-	-	-	
Transfert de charges				
791000 TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	4 042,95	1 286,40	2 757	214,32
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>	<b>433 990,08</b>	<b>524 756,24</b>	<b>- 90 762</b>	<b>- 17,30</b>
Achats non stockés				
602220 PRODUITS D'ENTRETIEN	1 455,95	-	1 456	
602230 FOURNITURES ATELIER	373,56	-	374	
Autres achats non stockés				
604000 ACHAT ETUDES ET STATISTIQUES	16 870,04	13 841,54	3 029	21,88
606100 EAU, GAZ, EDF	1 349,48	546,24	803	147,00
606300 PETIT MATERIEL	173,30	3 534,13	- 3 361	95,10
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	879,82	7 179,94	- 6 300	87,74
606410 ACHAT DONNEES OBS	1 631,40	-	1 631	
Services extérieurs				
613000 LOCATIONS IMMOBILIERES	73 980,76	69 936,37	4 044	5,78
613500 LOCATIONS DE MATERIEL	4 839,41	4 087,92	751	16,37
614000 CHARGES LOCATIVES	9 452,18	-	9 452	
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	1 794,80	151,20	1 644	1 087,30
615500 ENTRETIEN MATERIEL	-	275,84	- 276	100,06
615600 MAINTENANCE	2 084,91	1 380,81	704	50,98
616000 PRIME ASSURANCE	2 174,67	1 934,94	240	12,40
618100 DOCUMENTATION	53,80	941,59	- 888	94,31
Autres services extérieurs				
621100 PERSONNEL EXTERIEUR	10 013,56	6 865,07	3 148	45,86
622600 HONORAIRES	5 965,60	8 133,60	- 2 168	26,65
623100 PUBLICITE, DONS, ANNONCES, INSERT	50,00	17 505,84	- 17 456	99,72
623400 CADEAUX	116,65	-	117	
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 802,40	-	1 802	
623900 HEBERGEMENT SITE INTERNET	580,56	-	581	
625000 VOYAGES ET DEPLA.SG	11 236,28	71 993,53	- 60 757	84,39
625700 RECEPTIONS	1 723,81	-	1 724	
626000 TIMBRE, TELEPHONE, INTERNET, PORTABLE	3 715,38	5 286,39	- 1 571	29,72
627000 SERVICES BANCAIRES	1 390,80	2 466,45	- 1 076	43,63
628100 COTISATIONS DIVERSES	3 571,23	3 300,95	270	8,18
Impôts, taxes et versements assimilés				
631100 TAXE SUR SALAIRES	-	762,00	- 762	100,00
633000 FORM.CONT.TAXE APPRENT, EFF.CONST.	1 048,00	1 168,00	- 120	10,27
637800 IMPOTS ET TAXES DIVERSES	493,98	471,39	23	4,88
Salaires et traitements				
641100 SALAIRES BRUTS (SALARIES)	190 619,63	203 155,91	- 12 536	9,17
641200 PROVISION CONGES PAYES	342,89	1 710,11	- 1 367	79,94
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	926,13	2 180,25	- 1 254	57,52
Charges sociales				
645100 U.R.S.S.A.F.	62 200,09	66 423,47	- 4 223	9,36
645200 CAISSES PREVOYANCE	2 910,24	4 061,12	- 1 151	28,34
645300 CAISSES RETRAITE	13 762,55	14 554,99	- 792	5,44
645820 CHARGES SOCIALES S/PROVISION C.P.	17,64	1 110,36	- 1 093	98,44
647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	-	813,60	- 814	100,05
Autres charges de personnel				
648100 FORMATIONS DU PERSONNEL	2 000,00	-	2 000	
Dotations aux amortissements et provisions				
681110 DOTATION AMORT.IMMO.INCORPORELLES	648,60	648,60	-	-
681120 DOTATION AMORT.IMMO.CORPORELLES	3 088,51	2 743,53	345	12,58
Autres charges				
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0,99	9,48	- 8	84,39
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>	<b>435 339,60</b>	<b>519 175,16</b>	<b>- 85 665</b>	<b>19,50</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 1 349,52</b>	<b>5 581,08</b>	<b>- 5 097</b>	<b>- 91,33</b>
Autres intérêts et produits assimilés				
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	27,86	1,07	27	2 523,36
Transfert de charges				
796000 TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	-	-	-	
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>	<b>27,86</b>	<b>1,07</b>	<b>- 5 070</b>	<b>- 473 831,78</b>
661100 FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNT	13,65	62,64	- 49	78,22
661600 AGIOS BANCAIRES DECOUVERT	790,90	3 722,52	- 2 932	78,78
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>	<b>804,55</b>	<b>3 785,16</b>	<b>- 2 981</b>	<b>79,75</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 776,69</b>	<b>- 3 784,09</b>	<b>- 2 089</b>	<b>55,20</b>
Sur opérations de gestion				
771800 PRODUITS EXCEPT.S/OPERATION DE GESTION	-	3 084,47	- 3 084	99,98
772000 PRODUITS EXCEPT.S/OPERATION DE GESTION	1 478,00	-	1 478	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>	<b>1 478,00</b>	<b>3 084,47</b>	<b>- 1 606</b>	<b>52,07</b>
671200 PENALITES ET AMENDES	59,00	-	59	
671800 AUTRES CHARGES EXCEPT.DE GESTION	625,01	2 372,96	- 1 748	73,86
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	765,42	-	765	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>	<b>1 449,43</b>	<b>2 372,96</b>	<b>- 983</b>	<b>87,58</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>28,57</b>	<b>711,51</b>	<b>- 623</b>	<b>87,58</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 2 097,64</b>	<b>2 508,50</b>	<b>- 7 809</b>	<b>311,30</b>

## REGLES ET METHODE COMPTABLES

Désignation de l'association : CRESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 155 040,87 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 2 097,64 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2016 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

---

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 à 5 ans

\* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



**REGLES ET METHODE COMPTABLES****Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Frais d'émission des emprunts**

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**Engagement de retraite**

---

L'association applique le Code du Travail pour la valorisation des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants dont l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

## FAITS CARACTÉRISTIQUES

### Évènements postérieurs à la clôture

---

Dans le cadre de la fusion des Régions administratives au 1er Janvier 2016, les associations CRESS FRANCHE-COMTE & CRESS BOURGOGNE ont décidé de fusionner.

Cette fusion sera validée par AG en date du 1er décembre 2016, avec effet au 1er janvier 2017.

### Autres éléments significatifs

---

L'association a décidé, à partir de l'année 2015, d'inscrire en Autres produits de gestion courante, en compte 756100, les cotisations de ses adhérents. En lieu et place du compte 706000, conformément au plan comptable des Associations et Fondations.

## Notes sur le Bilan

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 589,82			3 589,82
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 589,82</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 589,82</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	2 324,40	12 153,69		14 478,09
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique et mobilier	12 289,72	2 388,92	1 985,36	12 693,28
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 614,12</b>	<b>14 542,61</b>	<b>1 985,36</b>	<b>27 171,37</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 275,39	376,09		6 651,48
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 275,39</b>	<b>376,09</b>	<b>-</b>	<b>6 651,48</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>24 479,33</b>	<b>14 918,70</b>	<b>1 985,36</b>	<b>37 412,67</b>

## Notes sur le Bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 000,77	648,60		2 649,37
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 000,77</b>	<b>648,60</b>		<b>2 649,37</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	563,88	1 306,77		1 870,65
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique et mobilier	6 603,02	1 781,74	1 985,36	6 399,40
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 166,90</b>	<b>3 088,51</b>	<b>1 985,36</b>	<b>8 270,05</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 167,67</b>	<b>3 737,11</b>	<b>1 985,36</b>	<b>10 919,42</b>

## Notes sur le Bilan

**Actif circulant**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachés à des participations			
Prêts			
Autres	6 651,48		6 651,48
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 463,19		
Autres	92 392,96	92 392,96	
Charges constatées d'avance	543,00	543,00	
<b>Total</b>	<b>110 050,63</b>	<b>92 935,96</b>	<b>6 651,48</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
- Créances rattachés à des participations	
- Autres immobilisations financières	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	92 392,96
- Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>92 392,96</b>

## Notes sur le Bilan

**Dettes**

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	4 774,63	4 774,63		
Avances et acomptes reçus	232,43	232,43		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 996,58	38 996,58		
Dettes fiscales et sociales	57 274,61	57 274,61		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	11 200,00	11 200,00		
<b>Total</b>	<b>112 478,25</b>	<b>112 478,25</b>	-	-
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunt obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 080,00
Dettes fiscales et sociales	16 932,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>21 012,00</b>

**Jean-Marie ANDRE**

Expert comptable D.P.L.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel  
de Besançon

**9, Rue Faltans**

**ZA Les Près Chalots - B.P. 47**

**25220 ROCHE LEZ BEAUPRE**

Tél. : 03 81 60 52 72

Fax : 03 81 55 62 87

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**C.R.E.S.S.**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 7 rue Léonard de Vinci

**25000 BESANCON**

-:-:-:-

**RAPPORT SPECIAL**

**Du Commissaire aux Comptes**

**Sur les Conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2015**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015*

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



*Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale*

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Roche Lez Beupré, le 09 Mai 2016

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE  
Expert-Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux Comptes inscrit